

### ➔ CHOIX DU CONTENEUR

Un conteneur à « usage général » dans la flotte est du type « fermé aéré ». C'est un conteneur fermé ayant un toit, des parois latérales en tôle ondulée et des extrémités rigides, avec cadre en acier et plancher en bois sur traverses. Il est équipé d'une porte double battante sur pignon et est conçu pour le transport de produits de toutes sortes.



Le choix du conteneur est dicté par les informations données sur la nature des produits à transporter et les conditions dans lesquelles ils doivent être transportés (les risques que présente la condensation, une programmation erronée de la température prescrite, etc.). La clarté et la précision de ces informations permettront un choix adéquat du conteneur à utiliser.

## Informations pratiques

- Conteneur fourni par le transporteur maritime (« conteneur armement »)

Il s'agit d'un conteneur dont le transporteur maritime est effectivement propriétaire ou d'un conteneur dont il a la libre disposition (par location de courte ou longue durée) et dont il est responsable de la qualité du matériel qu'il met à la disposition du chargeur ou de son représentant.

Dans ce cas il faut que le contrat passé entre le chargeur et le transporteur maritime soit précis quant aux caractéristiques du matériel requis par le chargeur en fonction de la nature des marchandises.

- Conteneur fourni par le chargeur

Lorsque le conteneur est fourni par le chargeur lui-même, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il en ait la libre disposition par location de courte ou longue durée, soit encore il lui soit procuré par son transitaire ou son commissionnaire de transport en dehors de toute intervention du transporteur maritime, ledit chargeur est responsable de la qualité du conteneur utilisé, qu'il lui appartient de vérifier avant chaque voyage.

Le contrôle du conteneur vide (examen extérieur et intérieur) avant son empotage génère document appelé « interchange report » ou « rapport d'inspection » ou encore « procès-verbal de prise en charge ».